



DELIBERATION N° 2024 -3.1 - 5
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 12 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize Février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 12 Février 2024

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, Mme SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLLEN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan, formant la majorité en exercice

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : Mmes HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle et TREHET Laurent

Présents : 12

Votants : 12

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (article L 2121-15 du CGCT)

OBJET : 2024 - 3.1 - 5 - ACTE ADMINISTRATIF BEAUCHAMP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il existe dans l'opération de vente de la propriété BEAUCHAMP un reliquat de l'emprise des trottoirs le long de la RD 312 resté propriété de Mme BEAUCHAMP Colette et qu'il y a lieu de régulariser cette situation par un acte administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de régulariser cette situation et d'acquérir la parcelle en cause n° A 728 par acte administratif à titre gratuit,
- Autorise le Maire à signer l'acte
- Délègue à Monsieur ROUGEOLLE Benoit la signature de l'acte en tant qu'Adjoint au Maire.

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 12 Mars 2024

LE MAIRE

Hubert. LECARPENTIER

